

Action artistique de la Ville de Paris

LE
S
E
N
T
I
E
R

de
RESTAURANT
l'architecte
à la mode
CHEZ LIQUO

IGO
TOD

BONNE-NOUVELLE



La maison de Saint-Chaumont

Philippe Cachau

Historien de l'art

Le marquis de Saint-Chaumont

L'origine de la maison des Dames de l'Union chrétienne dite de Saint-Chaumont remonte au XVII^e siècle, lorsque en juillet 1631, Melchior Mitte, marquis de Saint-Chamont¹, comte de Miolans et ministre d'Etat sous Louis XIII, se rendit acquéreur de la cour Bellot – sorte de cour des Miracles – située entre les rues Saint-Denis, du Ponceau et des Deux-Portes, avec dix maisons voisines, pour y établir son hôtel. Bâti dès l'année suivante, cet hôtel, décrit par Le Maire², fut désigné par altération sous le nom de Saint-Chaumont. Il fut cédé, en 1655, par un de ses héritiers, Just-Henri de Mitte, à Claude Ménardeau, chevalier seigneur de Champray, conseiller au Parlement et directeur des Finances de France, moyennant 76 000 livres. Celui-ci agrandit l'hôtel des deux maisons attenantes, rue Saint-Denis. Saisi par ses créanciers, il fut adjugé, le 31 août 1683, aux Filles de l'Union chrétienne pour 92 000 livres.

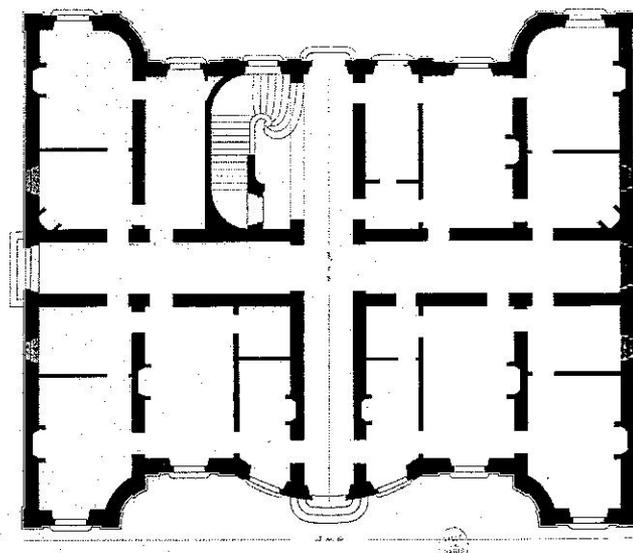
Les Filles de l'Union chrétienne

Cette congrégation séculière avait été formée en 1661 par une demoiselle Anne de Croze avec l'aide d'un prêtre de Romans en Dauphiné, Jean-Antoine Le Vacher³. Elle faisait suite à l'association charitable dite « Règle de l'Union », fondée par Madame de Pollalion, peu de temps avant sa mort en 1652, avec l'aide de saint Vincent de Paul. Mlle de Croze avait été l'une de ses associées.

Cette communauté, une des plus importantes du genre en France, avait pour objet, aux dires de Jaillot⁴, l'instruction des filles de protestants converties et des filles qui avaient besoin de secours temporels. Il rapporte que ce nom de « Filles de l'Union chrétienne » venait de leur « union à Jésus-Christ dans sa vie cachée, dans ses prédications et ses travaux et de leur association réciproque tant des personnes de Paris que de celles des provinces ».

Tout d'abord établies à Charonne, dans une maison appartenant à Mademoiselle de Croze, elles décidèrent, devant le succès croissant de leur entreprise, de venir s'installer plus aisément, au début de 1685, dans leur hôtel de la rue Saint-Denis, acquis deux ans plus tôt. Elles accueillèrent parmi elles, outre des élèves, des dames veuves et des

Plan de l'h. de Chaumont.

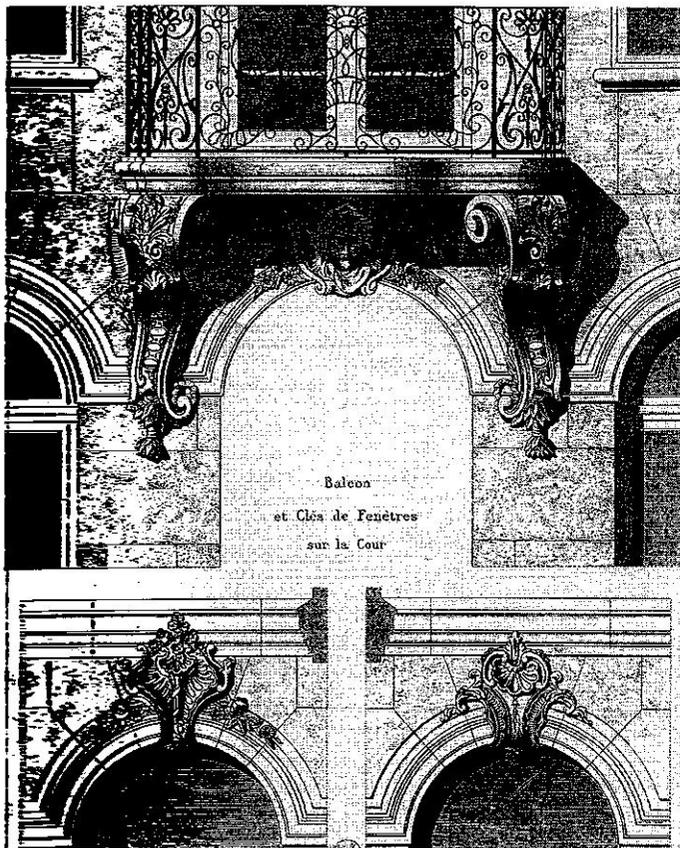


Plan de l'hôtel de Saint-Chaumont de 1734, publié par l'*Encyclopédie d'architecture*

demoiselles âgées qui souhaitaient vivre dans la retraite et la dévotion. Le choix de ce nouvel emplacement pour établir la communauté leur semblait d'autant plus providentiel, que le nom de l'hôtel correspondait à celui de l'évêque martyr de Lyon, qui avait été au VII^e siècle le premier instituteur des communautés de filles séculières en France, dont elles renouvelaient mille ans plus tard la vocation et l'esprit de communauté. Entre 1681 et 1685, le jardin de l'hôtel abrita le monument à la gloire de Louis XIV, œuvre de Martin Desjardins, commandé par le maréchal de La Feuillade, alors locataire de la maison. La première version du monument, qui représentait le monarque en empereur romain, fut présentée roi en décembre 1681⁵. Mais le maréchal préféra commander à Desjardins non plus une statue, mais un groupe, davantage à la hauteur de ses espérances. C'est cette seconde version, en bronze doré, qui quitta en 1685 le jardin de l'hôtel pour la place des Victoires d'Hardouin-Mansart⁶.

L'œuvre de Mansart de Sagonne

Le 1^{er} septembre 1733, les religieuses acquièrent devant M^e Desmeures, leur notaire à Paris, des héritiers de Jean-Nicolas Tauxier, conseiller du roi et auditeur en la Chambre des comptes, d'une maison composée de deux corps de logis (cour, caves, puits, aisances et appartenances, jardin à l'arrière jusqu'à la rue du Ponceau, attenant à droite leur maison et à gauche, celle de la dame veuve Bruté) pour 16 000 livres⁷. Le motif de cette acquisition nous est fourni par la délibération capitulaire du 18 janvier 1733. Il s'agissait alors de faire « des chambres et pièces convenables à la communauté » qui ne cessait de s'étendre, et de s'en servir comme garantie



Une autre revue du XIX^e siècle, le *Moniteur des architectes*, s'intéresse à la construction de Mansart de Sagonne.

hypothèque⁸. Le 22 juin 1734, les Dames s'assemblèrent de nouveau en présence de leur supérieur, l'abbé de Lamarre, chanoine et grand pénitencier de Notre-Dame, pour décider « à la pluralité des voix qu'on ferait un bâtiment neuf dans le lieu de notre jardin »⁹. Trois jours plus tard, elles passaient devant le même notaire les devis et marchés de ce nouvel édifice¹⁰.

Il est précisé, dès les premières lignes, que celui-ci se ferait suivant « les plans, coupes, profils et élévations qui en a été faits (sic) par le sieur Mansart architecte »¹¹. Ce nouveau bâtiment aurait douze toises un pied de face sur dix toises de profondeur et sept toises de haut. Il « sera élevé de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, couronné d'un fronton et une mansarde et son grenier du côté du vieux bâtiment (côté cour), et du côté du jardin au-dessus des deux étages au-dessus sera élevé un attique en pierre au droit de la porte d'entrée [...] sur laquelle attique sera posé un couronnement en espèce de fronton des formes et décorations marquées sur les plans ». Mansart de Sagonne était bien entendu chargé de la direction des travaux et il avait choisi pour « entrepreneurs », Claude Bonneau pour la maçonnerie, Charles Bonneau, frère du précédent, pour la charpenterie, les menuisiers Nicolas de Gland et Louis Rollet, Simon La Brière pour la plomberie, Guillaume Le Bois pour la couverture, les menuisiers Nicolas

Vienot et Charles-Romain Toy, le vitrier Jean Mary, le carreleur Yves Le Rogny, Arnaud Gravelle pour le pavé, Joseph Labbé pour la peinture, et surtout Nicolas Pineau pour la sculpture, dont c'était l'une des premières collaborations, si ce n'est la première, avec Mansart de Sagonne¹².

La construction fut menée bon train, puisque dès avril 1735, on commençait la réception et les premiers règlements des ouvrages¹³. Le 1^{er} avril, le maître maçon Claude Bonneau recevait un premier versement de 40 000 livres sur les 74 287 livres 14 sols 7 deniers, prix de ses ouvrages. Le 16, son frère Charles reçut un acompte de 9 000 livres sur les 11 172 livres 14 sols qui lui étaient dus. Le 21 mai, le maître menuisier Louis Rollet reçut 2 200 livres pour parfait règlement de ses ouvrages. Les paiements s'étaleront jusqu'en 1739. Nicolas Pineau fut l'un des derniers artisans à se faire payer ses travaux, recevant le 17 janvier 1739 1 420 livres suivant l'arrêté de Mansart daté d'octobre 1735. On peut ajouter toutefois que la plomberie se montait à 1 000 livres, la serrurerie à 9 241 livres, le pavé à 1 807 livres 14 sols 8 deniers. Nous manque cependant le paiement des ouvrages de peinture, de carrelage, de vitrerie, de couverture et ceux de menuiserie de Nicolas de Gland.

Un financement difficile

Limitées financièrement¹⁴, les Dames durent adresser, par le biais de leur Mère Supérieure, Marie Dorin, une requête à l'archevêque de Paris, Monseigneur de Vintimille, en date du 28 février 1735, lui demandant l'autorisation d'emprunter la somme de 25 000 livres pour payer les ouvriers. Cet emprunt était justifié par le fait qu'elles n'avaient pas encore touché les fonds de la vente de leurs maisons de Saint-Germain-en-Laye qu'elles avaient hypothéquées et qui, « à cause (sic) des formalités nécessaires », ne pouvait se faire que dans dix mois. Le 3 mars suivant, elles furent réglées par l'archevêque qui n'avait pas manqué de préciser que l'abbé Guillaume de Lamarre veillerait à la bonne utilisation de ces fonds¹⁵.

Elles empruntaient donc, dès le 1^{er} avril, à François-Antoine Thierry, écuyer ordinaire de la bouche du roi et de la reine, 2 200 livres de principal, moyennant 110 livres de rente annuelle. Le même jour, elles constituaient à Antoinette Bouton, fille majeure, demeurant rue Saint-Denis, 500 livres de rente, moyennant 10 000 livres de principal. Le 16, elles empruntaient à Jean Nicaise de Stainville, marchand, bourgeois de Paris, 4 000 livres moyennant 200 livres de rente. Le 19 avril, la nouvelle supérieure Marie-Anne Thuillart constituait auprès de la dépositaire de la communauté 250 livres de rente annuelle, moyennant 50 000 livres de principal¹⁶. Enfin le 20 mai, les bénédictines de la Ville-l'Évêque leur concédaient 12 000 livres de principal moyennant 600 livres de rente.

Toutes ces sommes furent remboursées par les religieuses dans le courant des années 1737 et 1738¹⁷.

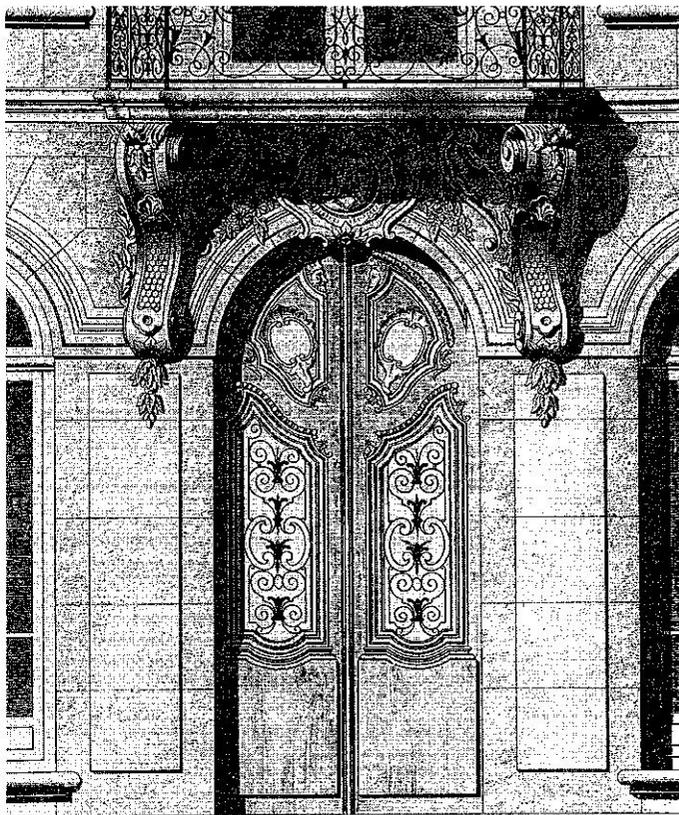
Mais à peine le bâtiment neuf était-il achevé, que celles-ci devaient affronter les contestations de leur voisinage. Ce fut d'abord celles du tuteur de Mlle Henriette d'Illiers, mineure, Charles Roger, bourgeois de Paris, qui entendait faire appliquer les servitudes convenues lors de la vente de la plus grande partie de leurs bâtiments au sieur Boyvin d'Hardancourt, en juillet 1720¹⁸. Il déposa sa requête au Châtelet de Paris, le 6 août 1735, les religieuses ne déposant la leur que le 29. Deux sentences des 30 août et 10 septembre désignèrent les architectes experts¹⁹. Les contestations concernaient :

1°) Les vues droites du nouveau bâtiment sur la propriété voisine de Mlle d'Illiers, puisque les seconde et quatrième servitudes de 1720 empêchaient de construire des bâtiments avec vue directe sur la propriété voisine et s'appuie sur le mur mitoyen. Pour le sieur Roger, les baies de côté étaient trop hautes et il en demandait la suppression ou à défaut la réduction.

2°) Les cabinets d'aisance en saillie qui étaient, selon lui, contraires à la coutume sur deux points : ils présentaient eux aussi, des vues droites, et surtout les eaux provenant des toits tombaient directement sur le mur de clôture et le faisaient « périr ». Il en demandait la destruction du fait de leur trop grande proximité avec le mur mitoyen.

Les Dames pensionnaires

Mansart, en tant qu'auteur du bâtiment et procureur général des religieuses dans cette affaire, lui rétorqua que tout était aux normes et aux distances habituelles, et que dans le cas des cabinets en saillie, la coutume ne fixait rien. Bâti en retrait du mur mitoyen, les cabinets ne portaient point sur le mur mitoyen mais sur le jardin des Dames. Le lieutenant civil du Châtelet se rallia, dans sa sentence du 15 mars 1737, aux conclusions de la partie des Dames de Saint-Chaumont, concédant au sieur Roger que les vues droites soient mises « à fer maillé et vers dormans ». Mlle Anne Guiot, veuve de Guillaume Bruté, marchand, avait soulevé également la question des vues droites que le bâtiment avait, semble-t-il, de l'autre côté, sur son jardin. Mais un accord rapide entre les parties mit fin, en septembre 1736, à la polémique²⁰. Débarrassées de ces contestations, les Dames de Saint-Chaumont purent installer leurs pensionnaires dans le mois qui suivit la sentence du lieutenant civil²¹. Par une délibération capitulaire du 4 avril 1737, elles cédaient à Mme de Bonnard pour 3 000 livres, sa vie durant, l'appartement que celle-ci occupait au rez-de-chaussée. Il en fut de même, le 20 décembre, pour Mme de Masen, moyennant 5 000 livres. Son appartement se composait au rez-de-chaussée, côté jardin, « de quatre pièces à cheminée, avec et compris le haut du corridor



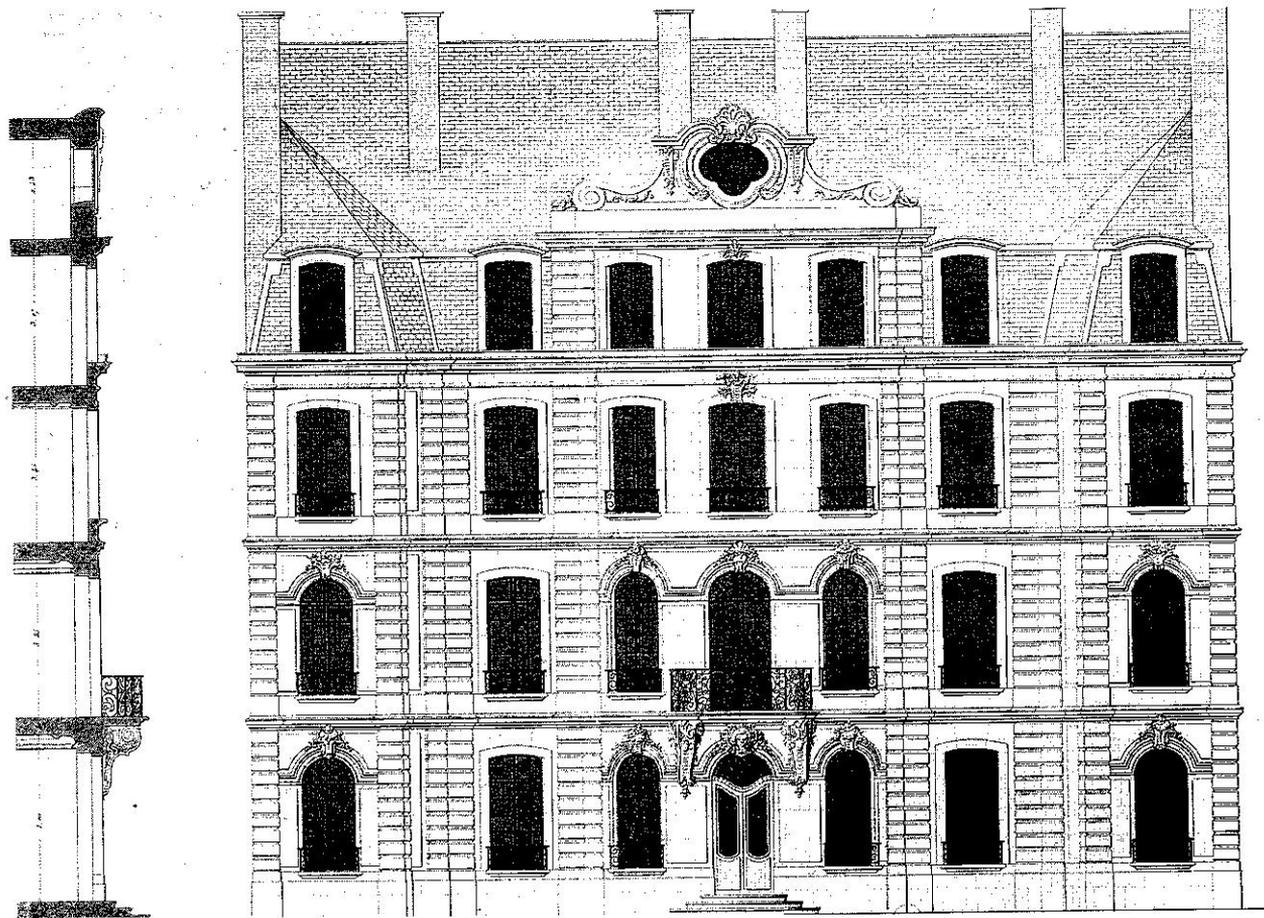
Les détails, peut-être restaurés par Mallet, ont en effet été imités sur de nombreuses façades haussmanniennes.

et une petite chambre vis-à-vis dont la cheminée est dans l'angle ». Ces Dames pouvaient décorer les appartements à leur guise, et certaines ne manquaient pas d'annexer les pièces d'un appartement voisin, pour s'en constituer un plus vaste. C'est ainsi qu'en 1752, la dame veuve de Pomponne Mirey possédait au premier étage, du côté de la cour, « un grand appartement composé de deux grandes antichambres, deux antichambres, deux cabinets, un autre formant espèce de galerie, garde-robe, cave et grenier », le tout pour 10 000 livres, dont 1 000 livres étaient destinées aux « embellissements, glaces, et ajustements que la dite dame jugera à propos de faire audit appartement qui y resterons et demeurerons après elle au profit de la Maison [...] ».

La distribution de ce bâtiment fort simple consistait en deux corridors perpendiculaires au centre du corps de logis, entre lesquels Mansart avait disposé, à chaque étage, quatre appartements symétriques. Ils comprenaient chacun une antichambre, une chambre, un cabinet, une garde-robe et un cabinet d'aisance.

Un édifice emblématique

Cet édifice est tout à fait emblématique de la fantaisie et du contraste, tant en plan qu'en élévation, de l'architecture rocaille



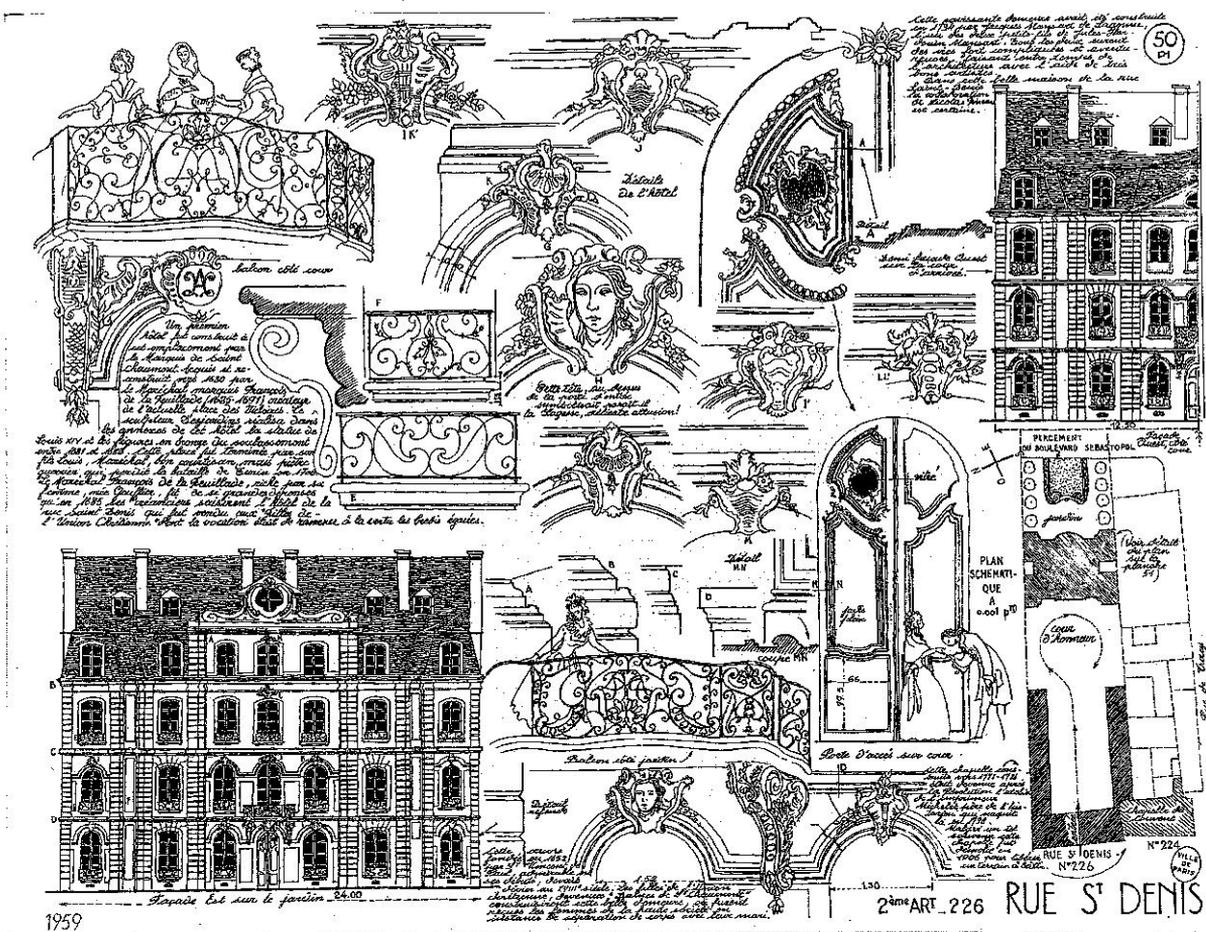
Hôtel de Saint-Chaumond, façade sur le jardin.

des années 1730. Il est en même temps caractéristique de l'ambiguïté de style des architectes de cette période qui mêlent la rigueur, la régularité et la sobriété de la tradition classique, au goût du caprice et de l'exubérance ornementale de la tradition rocaille. Les très élégants ornements de Nicolas Pineau, par leur opulence, surtout dans les magnifiques consoles des balcons, viennent créer un effet de contraste avec les façades classiques très sobres, où ils sont exposés avec beaucoup de tact et de sagesse. Surtout, les ondulations des lignes des façades qui varient, s'opposent et se répondent symétriquement, suivant que l'on se trouve dans la cour ou dans le jardin, confèrent à ce bâtiment un charme particulier, quoique fortement critiqué par Ch.-N. Cochin²². Si l'on y ajoute ce sens du détail dans les modénatures et l'extrême soin attaché à la qualité des matériaux (pierre dure d'Arcueil et pierre tendre de Saint-Leu pour la maçonnerie ; ardoise d'Angers et tuile de Bourgogne pour la couverture), nous avons là, en dépit de la surélévation regrettable du XIX^e siècle qui a entraîné la disparition des deux frontons originels de part et d'autre de l'édifice, devant l'un des derniers grands bâtiments subsistants de ce genre à Paris²³.

Mansart de Sagonne venait de construire l'une de ses

premières grandes réalisations, ce qui lui valut huit mois plus tard son admission définitive à l'Académie royale d'Architecture²⁴.

Près d'une quarantaine d'années plus tard, les Dames de Saint-Chaumond entreprenaient dans un style radicalement différent la construction de leur nouvelle église²⁵. Par délibération capitulaire du 2 octobre 1778, elles approuvaient les plans et devis dressés par les sieurs Convers père et fils. Ce projet entraînait dans le cadre des travaux de restauration et de reconstruction des bâtiments de la communauté. La première pierre fut posée par la princesse de Conti, le 28 avril 1781, et elle fut bénite le 13 août de l'année suivante par l'archevêque de Paris, Monseigneur Leclerc de Juigné de Vauchelles. Il fallut cependant attendre Noël 1786 pour que l'église soit ouverte au culte. Entendant user des droits de vue et d'accès qu'elles s'étaient réservés lors de la vente partielle de leurs bâtiments en 1720, les Dames de Saint-Chaumond soulevaient de nouvelles difficultés de voisinage avec le comte de Tracy, qui retardèrent la construction de l'église. Des lettres patentes du 8 novembre 1782, enregistrées au Parlement le 16 février 1784, vinrent mettre fin au procès engagé entre les parties. Elles y



1959

Albert Laprade se passionnait pour les détails de l'hôtel de Saint-Chaumond.

ordonnaient l'ouverture « aux dépens du sieur comte de Tracy » d'une nouvelle rue portant son nom, à travers sa propriété, pour joindre la rue Saint-Denis à la rue du Ponceau. Cette nouvelle voie fut tracée immédiatement. Là se dressait le lourd portail composé de quatre colonnes massives d'ordre dorique soutenant un entablement orné de triglyphes et coiffé d'un fronton triangulaire agrémenté de la figure en haut-relief de la Religion²⁶. Au-dessous, de part et d'autre de la porte, se trouvaient dans des niches des figures en plâtre de saint Pierre et saint Paul, tandis qu'un bas-relief représentait, au-dessus, des épisodes de la vie dévote de Madame de Pollalion. D'aspect sévère, dans le style néo-grec du moment, l'église contenait plusieurs œuvres du sculpteur Fr.-J. Duret²⁷ et sur l'autel, une Nativité du peintre Fr.-G. Ménageot.

A peine les travaux d'extension de leurs bâtiments étaient-ils achevés, qu'en 1790, les religieuses durent faire déclaration de leurs biens nouvellement nationalisés. Leur maison jouissait alors d'un revenu total de 41 394 livres 11 sols 4 deniers et abritait 18 pensionnaires (logées dans l'immeuble

de Mansart de Sagonne), 13 religieuses et 7 sœurs converses.

Le 8 messidor an III (26 juin 1795), les bâtiments de la maison de Saint-Chaumond étaient mis en vente en trois lots. actuellement représentés par les numéros 224 et 226 rue Saint-Denis, et 131 boulevard Sébastopol. On décida, en 1798, d'ouvrir à travers son emplacement un passage appelé aussi « Cour Saint-Chaumont », dont la création avait été décidée par deux arrêts du Parlement jamais exécutés, de mars 1672 et février 1674, pour passer de la rue Saint-Denis à la rue du Ponceau. Il fut supprimé par un décret du 29 septembre 1854 lors de la percée du boulevard Sébastopol.

En avril 1798, le célèbre historien Jules Michelet naquit dans l'atelier d'imprimerie que son père venait d'établir dans la nouvelle église des Dames de Saint-Chaumond²⁸. Détruite en 1906, elle fit place à l'immeuble haussmannien, bâti en retrait, à l'angle de la rue de Tracy, que l'on voit actuellement. Le reste des bâtiments de la communauté, datés des années 1780, subsiste, très dégradé, et sert d'ateliers de confection à l'industrie textile du Sentier.

NOTES

1. Saint-Chaumont, département de la Loire, arrondissement de Saint-Etienne, chef-lieu de canton. Sur l'histoire de l'hôtel, cf la remarquable étude de Ch. Sellier, *Anciens hôtels de Paris. Nouvelles recherches historiques, topographiques et artistiques*, Paris, 1910, p. 131-160.

Sur la communauté des Filles de l'Union chrétienne dite de Saint-Chaumont, cf Le Rouge, Jaillot, Thierry, Dulaure, Saint-Victor, *Revue Universelle des Arts* (1858), Lebeuf, Daly, *Moniteur des architectes*, Teillet, Vimont, Pillement, Hauteceœur, Hillairet, Gallet, Cachau.

2. Le Maire, *Paris ancien et nouveau*, t. III, Paris, 1685, p. 225. Il avait selon lui belle apparence, et était composé de deux pavillons sur la rue et de trois corps de logis où étaient placés les salles, les chambres, la galerie, les offices et les cuisines, avec une grande cour et un beau jardin. « Il y avait, dit-il, de quoi loger un prince ».

3. Cette congrégation fait partie de ces multiples communautés religieuses qui se développèrent en France jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

4. Cf *supra* note 1.

5. Cette statue en marbre blanc fut offerte par le maréchal à Louis XIV qui la plaça dans l'Orangerie de Versailles où elle se trouve toujours.

6. Le groupe représentait le roi en costume de sacre, foulant aux pieds un *Cerbère*, symbole de la Triple Alliance vaincue, et derrière lui une *Immortalité* qui, s'élançant d'un globe chargé des attributs d'Hercule, élevait au-dessus de sa tête une couronne de lauriers. Si la statue fut fondue à la Révolution, les reliefs du socle et les esclaves aux quatre angles sont, avec d'autres éléments de la place, conservés

au Louvre.

7. Ch. Sellier, *op. cit.*, p. 151, cf *supra* note 1 ; et Arch. nat., S. 4670^a.

8. Arch. nat., LL 1667 : Registre des actes capitulaires de la maison de Saint-Chaumont (1685-1784).

9. *Ibid.*

10. Arch. nat., M.C., ET/XXX/260 : Devis et marchés du 25 juin 1734.

11. Il s'agit de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dit aussi Mansart de Lévy (1711-1778). Petit-fils de Jules Hardouin-Mansart, il est le dernier grand héritier de la tradition Mansart. Sur l'activité d'architecte de Mansart de Sagonne, cf Ph. Cachau., *op. cit.*, *supra* note 1, et M. Gallet., *Dictionnaire des architectes parisiens au XVIII^e siècle*, Paris, 1995, p. 255-259.

12. Mansart de Sagonne travaillera avec le fameux Nicolas Pineau jusqu'à sa mort en 1754. Il travaillera ensuite avec son fils Dominique.

13. Cf *supra* note 10.

14. Déjà en 1720, afin de payer les dettes considérables contractées pour avoir reçu un trop grand nombre de pensionnaires, elles avaient dû vendre plus de la moitié des bâtiments de l'ancien hôtel de Saint-Chaumont au sieur Boyvin d'Hardancourt, directeur de la Compagnie des Indes. A cette occasion, furent définies entre les deux parties un certain nombre de servitudes qui donneront matière à contestations, comme nous le verrons, lors des nouvelles constructions des religieuses en 1735 et 1782 (Cf Ch. Sellier, *op. cit.*, p. 150).

15. Arch. nat., S 4670^a.

16. Arch. nat., M.C., Etude XXX/263 : Constitution de rente du 19 avril 1735.

17. Cf *supra* note 15.

18. Cf *supra*. note 14. Boyvin d'Hardancourt

avait revendu, deux ans plus tard, la partie de l'hôtel de Saint-Chaumont qu'il avait acquise à Jacques, marquis d'Illiers, qui en fera donation à son frère Henri, comte d'Illiers, par acte devant M^e Mesnil, notaire à Paris, le 13 décembre 1724. A la mort de ce dernier, en 1727, l'hôtel sera poursuivi sur licitation entre ses héritiers. Il sera adjugé à sa veuve par sentence du Châtelet du 3 mars 1736.

19. Arch. nat., Z/1j/659, procès-verbal du 24 oct. 1735.

20. Cf *supra* note 15. Accord du 17 sept. 1736.

21. Cf *supra* note 8.

22. Cochin, dans sa fameuse « Supplique aux orfèvres » (1754), fustigeait « ces contours en S [...] qui sont si fort à la mode qu'on s'en sert maintenant pour faire des plans de bâtiments », et dont les courbes n'avaient « d'autre commodité que de ne savoir plus ou placer ni comment y arranger nos chaises ou autres meubles ».

23. Classé Monument historique par un arrêté du 24 mars 1925.

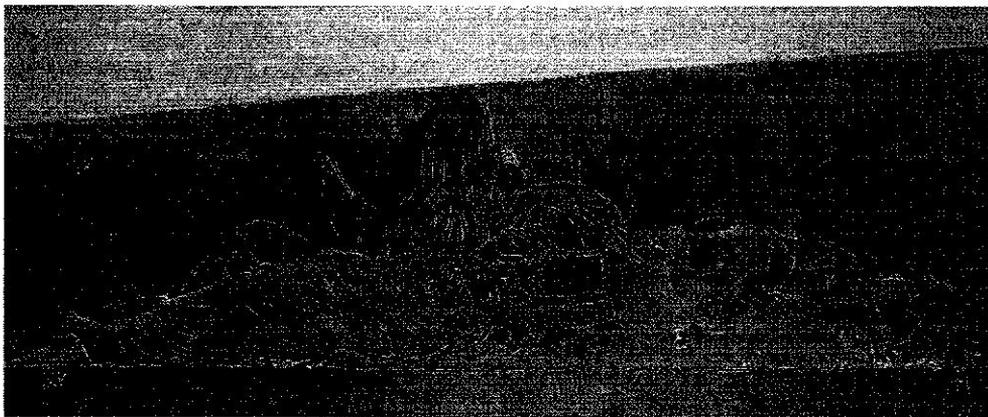
24. Brevet de nomination à la seconde classe de l'Académie royale d'architecture du 1er décembre 1735 (Arch. nat., O¹79, F^o. 497). Pour être membre de l'Académie, il fallait, à cette époque, avoir produit au moins un ouvrage original et personnel d'architecture.

25. Sur cette église, cf Ch. Sellier, *op. cit.*, p. 154-156 ; et Dr M. Vimont., *op. cit.*, p. 352-353, *supra* note 1.

26. Fronton conservé au musée Carnavalet.

27. Une Vierge et un saint Joseph en plâtre. maintenant à Saint-Etienne-du-Mont, un bas-relief représentant *Jésus au tombeau*, aussi en plâtre, et un autre en plomb doré figurant *les disciples d'Emmaüs*. Duret avait aussi travaillé aux boiseries du buffet d'orgue.

28. Une grande plaque commémorative, avec le portrait en pied de l'historien, a été apposée à l'angle des rues Saint-Denis et de Tracy.



Depuis la démolition de l'église de Saint-Chaumont en 1906, le fronton de Duret, où figure une *Religion* de 1787, est conservé au musée Carnavalet.